

AR Prefecture

017-211703475-20230406-2023_04_D16-DE
Reçu le 11/04/2023

ville de
**Saint Jean
d'Angély**

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 6 AVRIL 2023 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D16 - Budget primitif 2023 - Budget annexe Assainissement

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Jean-Marc REGNIER à Cyril CHAPPET ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés :4

Houria LADJAL ; Hénoc CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Jocelyne PELETTE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

TÉLÉTRANS MIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20230406-
2023_04_D16-DE
AR Sous-préfecture le **11 AVR. 2023**
Publication dématérialisée le **11 AVR. 2023**

**N° 16 - Budget primitif 2023 -
Budget annexe Assainissement**Rapporteur : M. Matthieu GUIHO**Vue d'ensemble**

Fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	138 700,00 €	Résultat reporté 2022	298 569,00 €
Autres charges de gestion	100,00 €	Produit de la surtaxe	265 000,00 €
Charges financières	10 000,00 €	Amortissement subvention	31 850,00 €
Charges exceptionnelles	100,00 €		
Charges de personnel	15 597,40 €		
Amortissements	195 000,00 €		
Virement à la section d'investissement	235 921,60 €		
Total	595 419,00 €	Total	595 419,00 €
Investissement			
Crédits reportés 2022	24 960,65 €	Reprise du résultat 2022	253 491,35 €
Remboursement capital	66 754,20 €	Amortissement	195 000,00 €
Amortissement des subventions	31 850,00 €	Virement de la section de fonctionnement	235 921,60 €
Travaux	560 848,10 €		
Total	684 412,95 €	Total	684 412,95 €
Total général	1 279 831,95 €	Total général	1 279 831,95 €

En fonctionnement : le montant de la surtaxe est de : 0,65 € le mètre cube.

- Les dépenses comprennent : les charges à caractère général pour 138 700,00 €, les charges financières pour 10 000,00 €, les charges exceptionnelles pour 100,00 €, les autres charges de gestion courante pour 100,00 €, les charges de personnel pour 15 597,40 €, les dotations aux amortissements pour 195 000,00 € ainsi que le virement à la section d'investissement pour 235 921,60 €.
- Les recettes se composent de la reprise de l'excédent 2022 d'un montant de 298 569,00 €, du produit de la surtaxe pour 265 000,00 € et des amortissements des subventions transférées pour 31 850,00 €.

AR Prefecture

017-211703475-20230406-2023_04_D16-DE
Reçu le 11/04/2023

Conseil municipal du 6 avril 2023

En investissement :

- **Les dépenses** : outre les crédits reportés pour un montant de 24 960,65 €, les crédits nouveaux concernent le remboursement du capital de la dette pour 66 754,20 €, l'amortissement des subventions transférées pour 31 850,00 € et des études et travaux pour un montant global de 560 848,10 €. Les prévisions concernent dès lors principalement les réseaux du secteur Voyer (460 000,00 €), les travaux pour assainissement divers (54 429,10€) et la station d'épuration (46 419,00 €).
- **Les recettes** sont composées de la reprise du résultat 2022 d'un montant de 253 491,35 €, du virement de la section de fonctionnement pour 235 921,60 € et des amortissements pour 195 000,00 €.

L'encours de la dette s'élève à 225 112,55 € au 1^{er} janvier 2023 et comprend deux emprunts classés en 1A selon les critères de la charte GISSLER.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce projet de budget 2023 présenté en équilibre en recettes et en dépenses, section d'investissement et section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- **Section d'investissement**
 - o En dépenses et en recettes 684 412,95 €
- **Section de fonctionnement**
 - o En dépenses et en recettes 595 419,00 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (25) :

- Pour : 23
- Contre : 2 (Micheline JULIEN en son nom et celui de Ludovic BOUTILLIER)
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0



Mairie de Saint-Genès-sur-Mer
17400 (Ch.-Mme)

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20230406-
2023_04_D16-DE
AR Sous-préfecture le **11 AVR. 2023**
Publication dématérialisée le **11 AVR. 2023**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.